

NOTE BUDGET 2025 pour conseil 26/11/2024

Pour ce prochain exercice, je propose de rappeler quelques principes retenus dans les exercices précédents dont certains reconductibles et d'autres amenés à évoluer. Les principes et propositions, approuvées par le bureau du 5/11, feront l'objet d'un vote lors de ce conseil du 26/11. Ces principes amèneront à un projet de budget en janvier 2025.

Rappels des principes et méthodes sur la construction des budgets :

Présentation des dépenses et recettes : elles sont présentées de façon analytique, c'est-à-dire par destination (développement, congrès, action revendicative ...) et pas par nature (déplacement, affranchissement, photocopies ...). En effet ce qui importe c'est d'expliquer pourquoi on a dépensé les cotisations des adhérents.

Les recettes, par contre, sont présentées en utilisant les codes budgétaires présents dans le logiciel de comptabilité (cotisations, ventes de marchandises, produits financiers ...) même si, lors de la saisie des écritures, certaines recettes pourront être affectées d'un code analytique (voir exemple plus loin sur le code analytique LOISIRS).

Les postes de dépenses (analytiques) :

Thème	Libellé	Précisions
ABONNT	Abonnements RM SH	Uniquement les abonnements à Retraité Militant (plus pour Syndicalisme Hebdo depuis 2021 et le passage au numérique).
ACTION	Action revendicative	... mais aussi des actions comme ceux de la commission PROTECTION SOCIALE qui aboutissent à porter des revendications.
AIDE	Aides et ristournes aux sections	Les ristournes de cotisations et les paiements des dépenses des SSR selon les principes établis et les conventions signées avec les SSR.
CGR	Congrès	... et aussi les AG, les représentations dans les AG des sections et congrès de syndicats ou UTR invitants.
CNAS	CNAS/ACTIONS	Subvention actions aussi.
DEV	Développement	"galette", envois courriers nouveaux adhérents ... cartes CEZAM (à voter) (fidélisation), fonctionnement de la commission, tenue de stand, intervention dans certaines réunions (y compris syndicats de salariés).
DONSOL	Dons, cadeaux, adhésions asso	Cadeaux et manifestations de sympathie, adhésion ARHOS, solidarité ...
ELE	Elections	Normalement pas concernés sauf avance de frais remboursés par UTI, URI ou syndicats.
FINAN	Frais bancaires et intérêts	-
FONCT	Fonctionnement : instances, consommables, matériel	Frais de déplacement pour les réunions des bureau, conseils, repas éventuels non ciblés par ailleurs ; consommables : papier, affranchissement non ciblé, tirages non ciblés, cartouches d'encre, ... matériel éventuellement acheté comme ordinateur, vidéo, imprimante.
FOR	Formations	Fonctionnement de la commission, cout des formations qu'elles soient facturées par des tiers (UCR, URR, URI ...) ou organisées par nous
INFOS	Journal, communications diverses	Fonctionnement de la commission, surtout le journal, y compris les suppléments, encarts, d'autres éléments de communication mais à priori l'essentiel de ceux-ci devrait se retrouver en ACTION, ABONNEMENT, DEV ...
LOISIRS	Loisirs : sorties, visites culturelles ...	Fonctionnement de la commission, assurance tourisme, cout (*) estimé de la sortie.

(*) les participations des adhérents viendront en déduction sur le code analytique loisirs dans la partie Recettes.

Les postes de recettes (budgétaires) :

Code	Libellé	Détail	
7JURCNA	Juridique & CNAS	Voir CNAS en dépenses	
7PROEXP	Produits exceptionnels	Recettes LOISIR mais pas que ...	
7PROFIN	Produits Financiers	Intérêts du livret A	
7RECINT	Recette Interne CFDT	Par exemple des remboursements de frais engagés puis remboursés (exemple le 21 juin 23 à Paris pour le départ de L BERGER)	
7SCPVC	Cotisations et Opérations SCPVC	La totalité de ce que nous ristourne le SCPVC et avant les ristournes aux sections.	
7SUBEXT	Subvention externe CFDT	Si nous avons une subvention d'une mairie par exemple.	
7VENMAR	Ventes de marchandises	Carte CEZAM vendues ...	

Règlement des frais militants : on retrouvera en page 2 du projet de note de frais 2025 les règles simples qui doivent être respectées (note correctement remplie, pièces justificatives ...) afin que les remboursements ne donnent lieu à aucune ambiguïté sur la réalité des dépenses et leur destination. On trouvera aussi les taux de remboursement. L'évolution du stationnement sur la ville de Lille (5 heures maximum avec jusqu'à 25 ou 35 €) est l'occasion de rappeler et préciser le principe déjà arrêté sur les précédentes notes de frais à savoir accorder la priorité aux modes de déplacement plus respectueux de l'environnement et permettant de lutter contre le dérèglement climatique (transport en commun, vélo, marche, covoiturage ...). Nous avons ajouté aussi pour la prise de repas à l'extérieur le midi (il n'y avait que le soir de prévu) remboursé dans la limite de 20 €.

Repas : prise en charge lors des bureaux et conseils d'une journée avec un reste à payer de 5 € pour les participants (il s'agit surtout des plateaux commandés).

Subventions aux sections : concernant les ULR il est acté depuis longtemps le principe suivant de reversement et qui est le même que pour les SSR :

- La moitié de la cotisation mensuelle perçue par l'UTR multiplié par le nombre de cotisations au titre de la section (exemple : l'ULR d'Armentières a perçu 556 x 1.907 € depuis le début de 2024).

Les subventions dues aux ULR sont versées sur leur compte bancaire.

Celles dues aux SSR sont disponibles via un sous-compte (cas de la SSR métaux) ou une ligne budgétaire (pour les autres sections), l'UTR réglant alors directement les dépenses de la section à hauteur de la subvention.

Réserves des SSR : il a été acté en 2021 la proposition de constitutions de réserves grâce aux subventions non dépensées des exercices successifs dans la limite de 50% de la subvention annuelle. Un cas particulier, celui de la SSR S3C : le syndicat S3C ayant reversé en 2020 à l'UTR le solde (3219 €) des comptes des retraités S3C, proposition d'abonder la réserve de la SSR S3C de cette somme, étant entendu que lorsque cette somme aura été dépensée, la SSR S3C réintégrera la règle commune. Toutes les SSR ont maintenant des réserves égales à la moitié (la SSR FGTE a entamé cette réserve en 2023 en ayant eu des dépenses supérieures à sa ristourne).

Autres propositions pour le budget 2025 :

- Prise en charge partielle de la sortie UTR 2024 (acté au conseil de septembre) ;
- Abondement de la ligne DONSOL d'une somme de (2000 ?) pour dons, soit à des syndicats pour les aider sur l'AR, soit des associations proches, soit des appels au don de la confédération
- Prise en charge des 50% de la carte CEZAM en sus des 50% pris en charge par l'URR HDF.
- Le subventionnement à hauteur de 2000 à 3000 € de la sortie annuelle a déjà été acté au conseil de septembre.

Jacques DEVODDERE le mardi 12 novembre 2024